

Mis en ligne le

DECISION N° 36/2025

**Décision de virements de crédits entre chapitre
Section d'investissement**

Le Maire de Cadenet,

VU, Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-4, et L.14612-11 et L5217-10-6,

VU, la délibération n°77/2023 du Conseil Municipal du 18/09/2023 relative au règlement budgétaire et financier de la M57,

VU, la délibération n° 22/2025 du Conseil Municipal du 22 février 2025 portant adoption du budget primitif de la Commune, autorisant Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits dans la limite de 7,5% des crédits inscription pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement,

VU, la décision de virement de crédits n° 1 n°35/2025 du 02/07/2025,

Considérant les besoins de crédits sur certaines opérations d'investissements – notamment les opérations 99994 Voirie Communale et 88 Projet Osier,

Considérant que les virements déjà effectués représentent 0.045% des crédits votés en dépenses réelles d'investissement,

DECIDE

ARTICLE 1 : Les virements de crédits entre chapitre d'investissement sont opérés comme suit :

| Récapitulatif des virements | | |
|--|------------|-------|
| Montant des crédits votés en dépenses réelles d'investissement | 4 549 555€ | 100% |
| Montant total des décisions de virement après la présente décision | 19 200€ | 0.42% |

| Virement n°2 - Section d'investissement | | |
|---|--------------------------------|----------------------------|
| | Imputation Source | Imputation cible |
| Chapitre/ Opération | OP 63 – Aménagement Ilot VIVET | OP 99994 -Voirie communale |
| Nature | 2313 – Construction en cours | 2315 - |
| Crédits inscrits au budget (dont RAR) | 829 223.14 € | 634 453.47 € |
| Virements déjà effectués | 0€ | 0€ |
| Montant du présent mouvement | - 16 200,00 € | 16 200,00 € |
| Montant des crédits actualisés | 813 023.14 € | 569 743.47 € |

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le



ID : 084-218400265-20250702-2025_DEC_36-DE

| Virement n°3 - Section d'investissement | | |
|---|--------------------------------|---|
| | Imputation Source | Imputation cible |
| Chapitre/ Opération | OP 63 – Aménagement Ilot VIVET | OP 88 – Projet Osier |
| Nature | 2313 – Construction en cours | 2315- Installations, matériels et outillages techniques |
| Crédits inscrits au budget (dont RAR) | 829 223.14 € | 30 492.60 € |
| Virements déjà effectués | - 16 200,00 € | - € |
| Montant du présent mouvement | - 1 000,00 € | 1 000,00 € |
| Montant des crédits actualisés | 812 023.14€ | 31 492.60€ |

ARTICLE 2 : En application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision, lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal qui sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et transmise en préfecture.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame le Responsable du service gestion comptable sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cadenet, le
Le Maire,
Jean-Marc BRABANT

